

CATEGORIE I : SUPPORT	ÉCHELON	Coefficient	Catégorie professionnelle (indicative)	Emplois repères (liste)	Minimum conventionnel (151,67 heures)
Niveau 1	Échelon 1 Exercice d'un métier : - ne nécessitant pas de diplôme particulier ; - sans autonomie.	205	Employé	Agent entretien/Agent de sécurité Magasinier/Manutentionnaire/ Responsable de salle Employé administratif/Agent d'accueil/Assistant services généraux	1 678,95 €
	Échelon 2 Exercice d'un métier : - ne nécessitant pas de diplôme particulier ; - sans autonomie ; - requérant une certaine technicité.	207		Appariteur	1 695,33 €

CATEGORIE I : SUPPORT	ÉCHELON	Coeff	Catégorie professionnelle (indicative)	Emplois repères (liste)	Minimum conventionnel (151,67 heures)
Niveau 2	<u>Échelon 1</u> Exercice d'un métier : - nécessitant a minima un diplôme, titre ou certification équivalent de niveau BEP ou de niveau BAC ; - sans autonomie particulière.	215	Employé ou Technicien	Secrétaire	1 760,85 €
		223		Techniciens spécialisés (Sono, éclairage, tapissiers)	1 826,37 €
	<u>Échelon 2</u> Exercice d'un métier : - nécessitant a minima un diplôme, titre ou certification équivalent de BAC +2 - sans autonomie particulière ; - requérant une certaine technicité.	270		Assistants spécialisés (export/shipping)	2 211,30 €
		283		Responsable de parc/d'entrepôt/de services généraux	2 317,77 €
		299		Webmaster/photographe	2 448,81 €

CATEGORIE I : SUPPORT	ÉCHELON	Coefficient	Catégorie professionnelle (indicative)	Emplois repères (liste)	Minimum conventionnel (151,67 heures)
Niveau 3	<u>Echelon 1</u> Exercice d'un métier : - nécessitant a minima un diplôme, titre ou certification équivalent de BAC + 3 - disposant d'une certaine autonomie	270	Agent de maîtrise	Assistante de direction	2 211,30 €
		302		Chargé de mission	2 473,38 €
		317		Coordinateur communication/marketing Attaché de presse	2 596,23 €
		331		Chargé de ressources Humaines Comptable	2 710,89 €
		345		Juriste	2 825,55 €

	<u>Echelon 2</u> Exercice d'un métier : - nécessitant a minima un diplôme, titre ou certification équivalent de Bac +4 - disposant d'une certaine autonomie	360	Cadre	Chef de projet	2 948,40 €
		410		Directeur juridique Directeur comptable Directeur ressources humaines	3 357,90 €

CATEGORIE II : EXERCICE DE LA PROFESSION		Coefficient	Catégorie professionnelle (indicative)	Emplois repères (liste)	Minimum conventionnel (151,67 heures)
Niveau 1 Exercice d'un métier : - ne nécessitant pas de diplôme particulier ; - n'impliquant pas la supervision d'autres collaborateurs ; sans autonomie particulière.	<u>Echelon 1</u>	211	Employé ou Agent de maîtrise	Assesseur des appréciateurs des Crédits Municipaux	1 728,09 €
		221		Clerc/Clerc signifiéteur/Clerc au PV	1 809,99 €
	<u>Echelon 2</u>	231		Clerc signifiéteur titulaire de la CQP ou d'une ancienneté de 5 ans	1 891,89 €
		240		Gestionnaire de dossier	1 965,60 €
		246		Administrateur des ventes	2 014,74 €
		258		Documentaliste	2 113,02 €

Niveau 2 : Exercice d'un métier : - nécessitant a minima un diplôme, titre ou certification équivalent de BAC +2 - n'impliquant pas la supervision d'autres collaborateurs ; - disposant d'une certaine autonomie.	250	Agent de maîtrise	Clerc assistant	2 047,50 €
	270		Gestionnaire de dossier confirmé	2 211,30 €
Niveau 3 : Exercice d'un métier : - nécessitant a minima un diplôme, titre ou certification équivalent de BAC +3 - pouvant impliquer la supervision d'un ou plusieurs collaborateurs ; - pouvant impliquer une autonomie totale.	288	Agent de maîtrise	Clerc Gestionnaire Clerc habilité aux constats	2 358,72 €
	302		Catalogueur	2 473,38 €
	315		Commissaire de justice assistant (titulaire de l'examen de commissaire de justice)	2 579,85 €
	317		Crieur	2 596,23 €
	365		Spécialiste	2 989,35 €
	400		Spécialiste confirmé Responsable de département	3 276,00 €
	447		Titulaire de l'examen volontaire	3 660,93 €

CATEGORIE II : EXERCICE DE LA PROFESSION	Coefficient	Catégorie professionnelle (indicative)	Emplois repères (liste)	Minimum conventionnel (151,67 heures)
Niveau 4 : Exercice des fonctions nécessitant un examen professionnel	456	Cadre	Commissaire-priseur habilité	3 734,64 €

CATEGORIE II bis : ACCES A LA PROFESSION	Coefficient	Catégorie professionnelle (indicative)	Emplois repères (liste)	Minimum conventionnel (151,67 heures)
Exercice d'un métier : - nécessitant a minima un diplôme, titre ou certification équivalent de BAC +3 - n'impliquant pas la supervision d'autres collaborateurs ; - disposant d'une certaine autonomie.	208	Agent de maîtrise	OVV stagiaire	1 703,52 €
	230		Commissaire de justice stagiaire	1 883,70 €

CATEGORIE III : RESPONSABLES DE L'OFFICE	Coefficient	Catégorie professionnelle (indicative)	Emplois repères (liste)	Minimum conventionnel (151,67 heures)
Niveau 1 : Exercice d'un métier impliquant la direction d'un service ou d'un département	393	Cadre	Directeur de département	3 218,67 €
	403		Clerc Principal	3 300,57 €
	441		Clerc Principal OVV	3 611,79 €
Niveau 2 : Cadre dirigeant (cf. définition en du droit du travail)	460	Cadre	Secrétaire Général	3 767,40 €
	542		Directeur Général	4 438,98 €
Niveau 3 : Statut d'officier public ministériel (hors nomenclature)	470	Cadre	Commissaire-priseur judiciaire salarié Huissier de justice salarié Commissaire de justice salarié	3 849,30 €